

Nom / Prénom :

Kleintiere Schweiz
Petits animaux Suisse
Piccoli animali Svizzera
Animals pitschens Svizra



Membre numéro :

Questionnaire pour conseils à la protection des animaux et distinction pour une détention exemplaire des oiseaux

1 Connaissances de base

		Loi	Distinction
1.1	Il/elle connaît l'ordonnance sur la conservation des espèces basée sur la convention internationale (CITES).	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
1.2	Ne concerne que les espèces d'oiseaux pour lesquels une autorisation de détention est obligatoire Il/elle connaît les conditions pour être autorisé à garder ces propres espèces. L'autorisation cantonale pour la garde de ces espèces est présentée.	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
1.3	Le requérante/la requérante possède les principes de base de la loi et de l'ordonnance sur la protection des animaux et des dispositions concernant l'ordonnance sur la protection des animaux. Il/elle connaît les informations techniques de l'OSAV		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli
1.4	Il/elle connaît les maladies à déclaration obligatoire.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli
1.5	Ne concerne que les espèces d'oiseaux pour lesquels une autorisation de détention est obligatoire Il/elle connaît les dispositions et les prescriptions d'Oiseaux d'agrément Suisse, relatives à la garde, la vente et la participation aux expositions. Il/elle connaît les papiers qui sont nécessaires. Un contrôle est effectué concernant l'origine (et les ascendants) et des espèces d'oiseaux détenus.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli
1.6	Il/elle possède les connaissances de base concernant l'organisation de Petits Animaux Suisse, d'Oiseaux d'agrément Suisse et de la société ou du club dont il/elle est membre.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli

2 Hébergement/installations

		Loi	Distinction
2.1	La grandeur des installations (volières et cages) correspond aux exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux.	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	



2.2	La grandeur des installations (volières et cages) correspond aux exigences de la distinction pour une détention exemplaire des oiseaux.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli
2.3	L'aménagement des volières et des cages correspond aux exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux, Il existe au moins trois perchoirs, bien séparés l'un de l'autre avec assez d'espace et orientés de façons différentes. Le revêtement du sol est adapté aux besoins de l'espèce concernée	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
2.4	Les locaux sont bien aérés. Il n'y a pas de courants d'air.	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
2.5	En principe les animaux disposent de lumière naturelle, 15 lux ou de lumière artificielle correspondante pendant au maximum 16 heures par jour.	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
2.6	Les oiseaux disposent des nichoirs propres à leur espèce.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli
2.7	Pour une période temporaire, il est possible de séparer les oiseaux adultes ou les jeunes.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli
2.8	En cas de détention à l'extérieur, les oiseaux disposent d'un abri suffisamment grand.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à corriger <input type="checkbox"/> pas rempli
2.9	Les caisses de transports appropriées sont à disposition.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli

3 Santé et hygiène

		Loi	Distinction
3.1	L'état de santé des oiseaux est optimal. Ils n'ont pas de vermine. Les animaux malades doivent être soignés.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli
3.2	Les installations sont propres et régulièrement nettoyées.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à corriger <input type="checkbox"/> pas rempli
3.3	Les abreuvoirs et les mangeoires sont propres. Ils ne sont pas placés sous les perchoirs.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer r <input type="checkbox"/> pas rempli
3.4	Contrôle des installations par rapport aux animaux nuisibles et parasites (rongeurs/souris, mites etc.)		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli



4 Alimentation

		Loi	Distinction
4.1	La nourriture correspond à la race détenue.	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
4.2	Les oiseaux disposent en permanence d'eau propre.	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
4.3	Grit et calcaire sont à disposition en permanence.	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
4.4	La nourriture est conservée et entreposée correctement. Elle n'est pas souillée par de la vermine.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli

5 Connaissances des espèces et races détenues

		Loi	Distinction
5.1	Connaissances générales sur les espèces détenues		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli
5.2	Il/elle a des connaissances relatives aux maladies les plus graves, leur traitement et leur prévention.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli
5.3	Il/elle suit régulièrement des cours de formation continue. Preuves écrites à disposition (idéalement dans carnet d'attestation de travail social).		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli
5.4	La catégorie de contrainte des espèces ou des races détenues est connue. Le demandeur sait où obtenir les directives.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à corriger <input type="checkbox"/> pas rempli

6 Impression générale

		Loi	Distinction
6.1	Les animaux donnent l'impression d'être bien soignés. Les installations sont propres et accueillantes.		<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> à améliorer <input type="checkbox"/> pas rempli

**Remarques :**

Délais :

	Pas de contrôle subsidiaire		
	Contrôle subsidiaire	Délai :	

Contrôle subsidiaire

	Manquements corrigés
	Manquements non corrigés
	Le détenteur d'animaux a été informé sur la suite de la procédure.
Remarques concernant le contrôle subsidiaire :	

Résultat obtenu :

	Conseil à la protection des animaux
	Distinction pour détention exemplaire des oiseaux

Date / Signature :

Les remarques et données écrites par le conseiller à la protection des animaux concernent le contrôle du (date) :	
Signature du détenteur des animaux :	
Signature du conseiller à la protection des animaux :	

Distribution : 1 Exemple pour le détenteur 'animaux
1 Exemple pour le conseiller à la protection des animaux
1 Exemple pour la Centrale de Petits animaux Suisse